APRÈS ART. 14 N° **178**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 178

présenté par Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier et M. Brigand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.